



**2021-05-05**

**Province de Québec  
Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de mai tenue ce **mercredi 5<sup>e</sup> jour du mois de mai 2021 à 13 h 00**, sous la forme d'une vidéoconférence conformément à l'arrêté ministériel émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le contexte de la pandémie COVID-19 (6 janvier 2021), à laquelle sont présents messieurs les conseillers Gilles Tremblay, maire de la Municipalité de Chénéville, Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, et Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Jocelyn Robinson, le directeur du développement du territoire, monsieur Marc Carrière, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Moment de réflexion**
- 2. Ouverture de la séance (décision)**
- 3. Adoption de l'ordre du jour (décision)**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière tenue le 7 avril 2021 (décision)**
- 5. Gestion administrative et humaine**
  - 5.1 Ressources financières**
    - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers (décision)
    - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois d'avril 2021 (décision)
    - 5.1.3 Jetons de présence et frais de déplacement des élus – Période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 31 mars 2021 – Autorisation (décision)
    - 5.1.4 Dépôt du rapport financier trimestriel au 31 mars 2021 (décision)
    - 5.1.5 Processus « Vente pour taxes 2021 » - Dépôt du rapport en date du 4 mai 2021 (information)
    - 5.1.6 Contrat de services pour l'entretien paysager du terrain de la MRC - Autorisation (décision)
    - 5.1.7 Vérification de la cote de crédit de solvabilité des emprunteurs – Contrat à une entreprise accréditée – Autorisation (décision)
    - 5.1.8 Achat de trois licences du logiciel ArcMap de la compagnie ESRI -Autorisation (décision)



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

- 5.1.9 Lettre d'intention pour l'achat commun d'un serveur haute performance (recommandation)
- 5.1.10 Paiement d'une facture liée aux services professionnels rendus – Deveau Avocats – Autorisation (décision)

**5.2 Ressources humaines**

- 5.2.1 Calendrier des vacances estivales 2021 du personnel de la MRC (information)
- 5.2.2 Lancement d'un appel de candidatures – Préposé mobile à l'information touristique (décision)
- 5.2.3 Embauche d'un agent de soutien à la recherche en agroalimentaire – Recommandation du Comité de sélection (décision)

**5.3 Ressources matérielles**

- 5.3.1 Achat d'ameublement pour les nouveaux postes – Autorisation (décision)
- 5.3.2 Achat de deux téléphones IP 8028s pour le réseau de téléphonie – Autorisation budgétaire (décision)
- 5.3.3 Achat d'écrans et de portables – Autorisation (décision)
- 5.3.4 Installation de projecteur pour l'éclairage de la façade du bâtiment de la MRC de Papineau – Autorisation (décision)
- 5.3.5 Achat de fournitures – Examens de qualification offerts dans le cadre du Service de formation des pompiers – Autorisation (décision)
- 5.3.6 Achat de deux blocs d'alimentation et de support en « L » simple – Autorisation (décision)

**5.4 Évaluation foncière**

**6. Gestion stratégique**

**6.1 Organisation de la MRC**

- 6.1.1 Politique d'achats de la MRC – Dépôt d'un projet révisé en fonction des recommandations du Comité de gouvernance de la MRC (recommandation)
- 6.1.2 Priorités 2021 du Comité administratif – Analyse des surplus de la MRC – Rapport financier 2020 (discussions)
- 6.1.3 Pandémie COVID-19 – État de situation et proposition de répartition du Fonds COVID-19 alloué par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) (recommandation)
- 6.1.4 Fonds local de solidarité (FLS), Fonds local d'investissement (FLI) et Programme « Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises » (PAUPME) (Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) – Dépôt du tableau lié au trimestre 1 (information)

**6.2 Développement du milieu**

- 6.2.1 Fonds de développement jeunesse – Appel de projets se terminant le 1<sup>er</sup> mai 2021 – Recommandation de la Table jeunesse Papineau (recommandation)
- 6.2.2 Fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et les événements 2020-2021 – Marché de Noël de Montebello et Symposium art in situ et expositions du Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau (décision)
- 6.2.3 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Fonds région ruralité (FRR) volet 1 – Centre de pédiatrie sociale de Papineau (décision)

- 6.2.4 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Fonds région ruralité (FRR) – Centre de pédiatrie sociale de Papineau – Contribution de la MRC de Papineau (recommandation)
- 6.2.5 Corporation des loisirs de Papineau (CLP) – Demande de financement – Programme « Fonds d'urgence COVID-19 » (décision)
- 6.2.6 Programme « Fonds d'urgence COVID-19 » – Projet Relance Papineau – Phase II (décision)

### **6.3 Développement économique**

- 6.3.1 Projet « Papineau Numérique » phase 1 – État de situation et suivis (information)
  - 6.3.1.1 Processus accéléré de demande de permis – Offre de services de la firme BC2 (recommandation)
  - 6.3.1.2 Développement du service internet haute vitesse sur le territoire de la MRC de Papineau – Annonce du gouvernement provincial le 22 mars 2021 – Analyse de faisabilité - Offre de services de la firme RCGT (décision)
- 6.3.2 Achat d'une campagne numérique pour la promotion estivale – Autorisation (décision)
- 6.3.3 Droit de passage – Route Verte – Renouvellement des ententes conclues – Autorisation (décision)
- 6.3.4 Achat d'une banque d'heures pour la refonte des sites web de la MRC de Papineau et de son site touristique – Offre de l'agence Service-Station Communication (décision)
- 6.3.5 Budget tourisme – Dépôt du rapport au 30 avril 2021 (information)
- 6.3.6 Achat d'une publicité soulignant le 25<sup>e</sup> anniversaire du Carrefour jeunesse emploi et le 35<sup>e</sup> anniversaire d'Action emploi Papineau dans le journal Les 2 Vallées – Ratification (décision)
- 6.3.7 Lancement d'un appel d'offres pour la traduction du site web touristique – Autorisation (décision)
- 6.3.8 Aide financière à la plateforme agricole de L'Ange-Gardien - Centre de recherche et de développement technologique agricole de l'Outaouais (CREDETAO) (décision)
- 6.3.9 Rapport trimestriel d'activités de la mesure « Soutien au travail autonome (STA) » (décision)

### **6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement**

- 6.4.1 Entente intermunicipale visant la réalisation de l'étude de faisabilité régionale portant sur une solution au traitement des déchets ultimes en Outaouais (discussion)

### **6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)**

### **6.6 Transport**

## **7. Correspondance**

## **8. Diverses demandes d'appui**

- 8.1 Demande d'ajustement de la contribution à la gestion de programme (CGP) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) – MRC d'Antoine-Labelle (recommandation)
- 8.2 Demande au gouvernement du Québec – Révision du projet de loi no 88 « Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives » - MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (recommandation)



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

**9. Calendrier des rencontres**

- 9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois de mai à décembre 2021 (information)
- 9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 19 mai 2021 (information)

**10. Sujets divers**

**11. Période de questions et propos des membres**

**12. Levée de la séance (décision)**

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**CA-2021-05-134**

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins  
et résolu unanimement

QUE :

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CA-2021-05-135**

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

L'ordre du jour soit adopté tel que présenté;

Adoptée.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE  
LE 7 AVRIL 2021**

**CA-2021-05-136**

ATTENDU le procès-verbal de la séance régulière tenue le 7 avril 2021, lequel est  
déposé au cahier des membres à titre d'information;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay  
et résolu unanimement

QUE :

Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 7 avril soit adopté tel que  
rédigé et consigné aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. **GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE**

5.1 **Ressources financières**

5.1.1 **REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS**

Considérant qu'aucune dépense n'a été présentée par les conseillers, aucune décision n'est prise par le Comité administratif sur le sujet dans le cadre de la présente séance.

5.1.2 **APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS D'AVRIL 2021**

**CA-2021-05-137**

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Les chèques numéro 23416 à 23439 soient annulés en raison d'un problème d'impression;

QUE :

La liste des chèques et des prélèvements du mois d'avril 2021 soit les numéros 23440 à 23505 totalisant un montant de 379 026.03 \$, les prélèvements numéros 1549 à 1565 totalisant un montant de 101 123.59 \$ ainsi que les salaires pour le mois d'avril 2021 soient et sont adoptés, à savoir :

|                                     |                      |
|-------------------------------------|----------------------|
| Salaires au 3 avril 2021            | 17 720.93 \$         |
| Salaires au 10 avril 2021           | 17 690.10 \$         |
| Salaires au 17 avril 2021           | 17 586.90 \$         |
| Salaires au 24 avril 2021           | 17 826.47 \$         |
|                                     |                      |
| Salaires des élus– avril 2021       | 18 020.34 \$         |
| <b>Total des salaires</b>           | <b>88 844.74 \$</b>  |
| Comptes fournisseurs (chèques)      | 379 026.03 \$        |
| Comptes fournisseurs (prélèvements) | 101 123.59 \$        |
| <b>TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES</b> | <b>480 149.62 \$</b> |

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 **JETONS DE PRÉSENCE ET FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS – PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2020 AU 31 MARS 2021 – AUTORISATION**

**CA-2021-05-138**

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier  
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à la résolution 2019-04-071 portant sur les modalités de paiement des rémunérations prévues au règlement numéro 166-2019 « Traitement



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

des élus », le rapport sur les jetons de présence des élus, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 31 mars 2021, et le rapport sur les jetons de présence des élus lié à la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau, échelonné de novembre 2017 à avril 2021, soient ratifiés;

QUE :

Le kilométrage effectué par les membres du Conseil des maires pour assister à une réunion de différentes instances reconnues, durant la période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 31 mars 2021, soit remboursé tel que décrit au tableau joint à la présente résolution, et ce, conformément à l'article 10 du règlement 166-2019;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

**5.1.4 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL AU 31 MARS 2021**

**CA-2021-05-139**

ATTENDU l'analyse des recettes et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2021 soumise au Comité administratif par la secrétaire-trésorière et directrice générale;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins  
et résolu unanimement

QUE :

Ladite analyse soit et est acceptée sous réserve de modification lors de la vérification des livres;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.1.5 PROCESSUS « VENTE POUR TAXES 2021 » - DÉPÔT DU RAPPORT EN DATE DU 4 MAI 2021**

Comme prévu au *Code municipal du Québec*, les démarches concernant le processus de « vente pour taxes 2021 » ont été initiées et se poursuivront jusqu'au jeudi 10 juin prochain lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes. Les avis ont été publiés dans les journaux locaux ainsi qu'au registre foncier. Le rapport des dossiers traités et retirés depuis le début du processus est déposé au cahier des membres à titre d'information.

**5.1.6 CONTRAT DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN PAYSAGER DU TERRAIN DE LA MRC - AUTORISATION**

**CA-2021-05-140**

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir à l'entretien paysager de l'édifice Henri-Bourassa (siège social de la MRC de Papineau);

ATTENDU l'offre de services de madame Jéssabelle Dicaire, soumise en avril 2021, au montant de 2 425.00 \$, excluant les taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> mai à la mi-novembre 2021;



ATTENDU que l'offre n'inclut pas l'amélioration des plates-bandes qui doit être effectuée au cours de la présente année;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'offre de services de madame Jésabelle Dicaire, représentant un montant total de 2 425 \$, excluant les taxes, pour réaliser l'entretien paysager du terrain de l'édifice Henri-Bourassa et, par le fait même, autorise madame Dicaire à réaliser les travaux selon les termes et les conditions prévus dans ladite offre de services soumise en avril 2021, et ce, du 1<sup>er</sup> mai jusqu'à la mi-novembre 2021;

QU' :

Un montant supplémentaire maximal de 500 \$ soit réservé pour l'amélioration des plates-bandes et du terrain actuel, le cas échéant ;

QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Papineau, tous les documents se rattachant à ce dossier, notamment, l'entente de services à conclure;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire 02 13000 522;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale ainsi que le coordonnateur en sécurité publique soient et sont mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

### **5.1.7 VÉRIFICATION DE LA COTE DE CRÉDIT DE SOLVABILITÉ DES EMPRUNTEURS – CONTRAT À UNE ENTREPRISE ACCRÉDITÉE – AUTORISATION**

**CA-2021-05-141**

ATTENDU que la MRC de Papineau doit assumer la gestion de divers fonds locaux dans le cadre de ses responsabilités en matière de développement économique, notamment, le Fonds local d'investissement (FLI) et le Fonds local de solidarité (FLS) ;

ATTENDU qu'une telle gestion implique une analyse financière rigoureuse afin de gérer efficacement le risque financier lié à l'octroi de prêts et ainsi s'assurer de la pérennité desdits fonds locaux ;

ATTENDU que la MRC de Papineau doit s'assurer d'avoir dans ses dossiers de crédit une copie de la cote de crédit de solvabilité de ses emprunteurs ;

ATTENDU que la cote de solvabilité d'un particulier et d'une personne morale représente une variable très importante dans la recommandation d'un dossier à soumettre aux membres du Comité d'investissement ;

ATTENDU qu'une telle cote de crédit doit impérativement passer par le biais d'entreprises accréditées dans la divulgation d'information financière et la remise des rapports de crédit ;

ATTENDU qu'il n'est plus possible pour la MRC de Papineau de bénéficier d'une entente-cadre relativement à des services d'enquête de crédit par



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

l'entremise de Fonds locaux de solidarité FTQ, et ce, sans frais, uniquement pour les enquêtes commerciales ;

**ATTENDU** que devant cette situation, la MRC de Papineau devra convenir d'une entente avec la firme Équifax afin d'obtenir la cote de crédit des entreprises commerciales ;

**ATTENDU** la recommandation émise par le commissaire en développement économique dans le but d'accepter la proposition de la firme Équifax pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, représentant une somme annuelle de 1 309 \$, plus les taxes applicables (traitement minimum de 20 dossiers représentant un coût moyen de 65.45 \$, plus les taxes applicables);

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

**QUE :**

Le Comité administratif accepte la proposition de l'entreprise Équifax dans le cadre des enquêtes de crédit pour les entreprises commerciales, en référence à la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, représentant une somme annuelle de 1 309 \$, excluant les taxes applicables;

**QUE :**

Lesdites dépenses soient et sont autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire 02-62200-412;

**QUE :**

La secrétaire-trésorière et directrice générale et le commissaire en développement économique soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**5.1.8 ACHAT DE TROIS LICENCES DU LOGICIEL ARCMAP DE LA  
COMPAGNIE ESRI -AUTORISATION**

**CA-2021-05-142**

**ATTENDU** que le télétravail en période de confinement engendre certaines modifications au logiciel afin de permettre son utilisation à distance ;

**ATTENDU** que les licences du logiciel ArcMap de la compagnie ESRI dont la MRC dispose (3 licences ordinaires) nécessitent une mise à jour afin de transférer vers une version flottante pour le travail en VPN ;

**ATTENDU** que cette mise à jour de licences flottantes permet l'installation de celles-ci sur un serveur afin de mieux travailler en VPN ;

**ATTENDU** la soumission de ESRI Canada à cet effet, au montant de 10 455 \$, excluant les taxes applicables, pour les trois (3) licences ;

**ATTENDU** que le coût approximatif des mises à jour annuelles sera de 4 500 \$ par année ;

**ATTENDU** le tableau ci-dessous présentant la répartition des coûts associés à l'acquisition desdites licences :

| Licence actuel                            |             | Achat de licence |  |
|---|-------------|------------------|--|
| Une licence standard concurrente primaire | 2 920.00 \$ |                  |  |



Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif



|   |             |   |              |
|---|-------------|---|--------------|
| Une licence de base simple usage primaire     | 1 020.00 \$ | 3 licences de base concurrentes upgrade | 10 455.00 \$ |
| Deux licences de base simple usage secondaire | 1 220.00 \$ |   |              |
| Total 4 licences                              | 5 160.00 \$ |   |              |

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte la soumission de ESRI Canada relative à la mise à jour des licences ordinaires en licences flottantes au montant de 10 455 \$, excluant les taxes applicables ;

QUE :

Ladite dépense soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-65903-490 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.1.9 LETTRE D'INTENTION POUR L'ACHAT COMMUN D'UN SERVEUR HAUTE PERFORMANCE**

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 12 mai 2021.

**5.1.10 PAIEMENT D'UNE FACTURE LIÉE AUX SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS – DEVEAU AVOCATS – AUTORISATION**

**CA-2021-05-143**

ATTENDU la facture numéro 12863, datée du 23 avril 2021, de la firme Deveau Avocats, représentant un montant de 2 351.24 \$, incluant les taxes applicables, concernant diverses interventions juridiques;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le paiement de la facture de la firme Deveau Avocats, au montant de 2 351.24 \$, incluant les taxes applicables, pour couvrir les honoraires associés auxdites interventions juridiques;

QUE :

La présente dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-12001-412;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**5.2 Ressources humaines**



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

**5.2.1 CALENDRIER DES VACANCES ESTIVALES 2021 DU PERSONNEL DE LA MRC**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des vacances estivales 2021 du personnel de la MRC.

**5.2.2 LANCEMENT D'UN APPEL DE CANDIDATURES – PRÉPOSÉ MOBILE À L'INFORMATION TOURISTIQUE**

**CA-2021-05-144**

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent vingt-six mille dollars (126 000 \$) a été prévue au budget 2021 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action 2018-2021 en lien avec l'étude sur la stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par le Conseil des maires le 19 décembre 2018, comme stipulé dans la résolution numéro 2018-12-235;

ATTENDU que la promotion du territoire est une des interventions privilégiées dans le plan d'action 2019-2021 de la MRC;

ATTENDU que 65 % des touristes viennent en Outaouais pour visiter de la famille ou des amis;

ATTENDU que les citoyens de la MRC de Papineau doivent être informés de ce qui se passe sur leur territoire pour être de bons ambassadeurs;

ATTENDU que la présence de préposés mobiles à l'information touristique lors des festivals et au sein des marchés ou des attrails aiderait à promouvoir les événements à venir ainsi que les attrails de la région auprès des citoyens et des touristes;

ATTENDU que les préposés mobiles à l'information touristique pourraient, à certains moments durant l'été, rencontrer les enfants des camps de jour de la MRC de Papineau pour les sensibiliser à l'offre touristique du territoire;

ATTENDU que la MRC de Papineau a effectué une demande de subvention au programme Emplois Été Canada comme convenu dans la résolution CA-2021-01-029, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 13 janvier 2021;

ATTENDU que la MRC de Papineau a obtenu une subvention de 5 673 \$ pour l'embauche de deux employés au taux horaire de 15 \$ de l'heure pour une durée de huit semaines en raison de 35 heures par semaine ;

ATTENDU qu'en raison de la pénurie de main-d'œuvre vécue actuellement, la direction générale a jugé opportun de lancer l'appel de candidatures rapidement suite à la confirmation de la subvention accordée dans le cadre du programme Emplois Été Canada conformément à la résolution numéro CA-2021-01-029 ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier  
et résolu unanimement

QUE :



Le Comité administratif ratifie le lancement d'un appel de candidatures visant à pourvoir les deux postes de préposé mobile à l'information touristique pour effectuer la promotion touristique du territoire ;

QUE :

La dépense associée à la diffusion de l'appel de candidatures soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire 02-22000-341 ;

QU' :

Un comité de sélection de la direction générale soit mis en place afin de procéder à la sélection de candidat(e)s ;

QUE :

Le Comité de sélection soumette sa recommandation au Comité administratif lors d'une séance ultérieure de ce dernier ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

### **5.2.3 EMBAUCHE D'UN AGENT DE SOUTIEN À LA RECHERCHE EN AGROALIMENTAIRE – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION**

#### **CA-2021-05-145**

ATTENDU la résolution numéro CA-2021-04-130, adoptée par le Comité administratif lors de la séance tenue le 7 avril 2021, autorisant, notamment, le lancement de l'appel de candidatures pour combler le poste d'agent de soutien à la recherche en agroalimentaire en relation avec l'élaboration d'un plan d'action visant le développement d'un système agroalimentaire durable sur le territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU que trois (3) candidats ont réalisé le processus de sélection le 26 avril dernier, notamment en participant à une entrevue;

ATTENDU le rapport émis par les membres du Comité de sélection dans le cadre de la présente séance présentant, notamment leur recommandation à l'égard de la candidate à retenir;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent la recommandation émise par le Comité de sélection et, par le fait même, autorisent l'embauche de madame Maude Plasse, à titre d'assistante de recherche pour un système agroalimentaire durable;

QUE :

Lesdites dépenses, représentant un montant maximum de 8 164 \$, soient et sont autorisées et financées à même le Fonds Région et Ruralité (FRR) volet 3 ;

QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer une entente avec la candidate choisie selon les termes et les conditions établis conformément à la Convention collective de la MRC;

ET QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.3        Ressources matérielles**

**5.3.1      ACHAT D'AMEUBLEMENT POUR LES NOUVEAUX POSTES –  
AUTORISATION**

Le sujet est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif.

**5.3.2      ACHAT DE DEUX TÉLÉPHONES IP 8028S POUR LE RÉSEAU DE  
TÉLÉPHONIE – AUTORISATION BUDGÉTAIRE**

**CA-2021-05-146**

ATTENDU la résolution numéro 2012-05-079, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 mai 2012, confirmant l'adhésion de la MRC de Papineau à l'entente intermunicipale concernant le service de téléphonie IP de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que la garantie des téléphones de première génération (modèle 4018, 4028 et 4048) acquis dans le cadre de la mise en place du réseau de téléphonie IP n'est plus applicable ;

ATTENDU que la MRC de Papineau ne possède plus de téléphone en réserve en cas de bris pour un remplacement d'appareil immédiat ;

ATTENDU que les Municipalités de Lac-Simon et de Boileau ont signifié à la MRC le besoin d'obtenir un téléphone pour combler leur besoin respectif;

ATTENDU la proposition présentée par l'entreprise SSP Télécom pour l'acquisition de deux téléphones de nouvelle génération (modèle 8028s) pour les Municipalités de Lac-Simon et Boileau, représentant un montant de 954.04 \$, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat de deux (2) téléphones auprès de l'entreprise SSP Télécom pour répondre à la demande signifiée par les Municipalités de Lac-Simon et de Boileau conformément à l'Entente intermunicipale concernant le service de téléphonie IP de la MRC de Papineau ;

QUE :

Ladite dépense, représentant un montant de 954.04 \$, excluant les taxes, soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02 66000 420 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.3.3      ACHAT D'ÉCRANS ET DE PORTABLES – AUTORISATION**

**CA-2021-05-147**

ATTENDU que la MRC de Papineau désire équiper adéquatement l'ensemble du personnel afin de faciliter le télétravail et de bonifier son efficacité ;

ATTENDU les propositions reçues des deux entreprises suivantes pour l'acquisition de trois (3) ordinateurs portables ainsi que huit (8) écrans (32 pouces);

| Fournisseurs         | 3Pportables<br>16 Go | 3 docks   | 3 sacs de<br>transport | 3 souris, 3<br>claviers | 8 écrans    | Total              |
|----------------------|----------------------|-----------|------------------------|-------------------------|-------------|--------------------|
| Groupe DL            | 5 727.00\$           | 795.27\$  | 119.97 \$              | 179.97 \$               | 2079.92 \$  | <b>8 901.86 \$</b> |
| Internet<br>Papineau | 5 883.81\$           | 808.11 \$ | 164.97 \$              | 188.97 \$               | 2 218.32 \$ | <b>9 264.22 \$</b> |

ATTENDU que la Politique d'achats de la MRC de Papineau accorde une priorité à l'achat local en acceptant une différence de coût de 10% supérieur à la soumission la plus basse;

ATTENDU que le prix de l'entreprise Internet Papineau est conforme à la Politique d'achats de la MRC au montant de 9 264.22 \$, excluant les taxes applicables;

ATTENDU que ces dépenses sont admissibles au Fonds COVID-19 alloué par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'offre de services de l'entreprise Internet Papineau relative à l'achat de trois (3) ordinateurs portables, incluant les accessoires requis, et de huit (8) écrans afin de bonifier l'efficacité des employés en télétravail, le tout représentant un montant de 9 264.22 \$, excluant les taxes applicables ;

QUE :

Ladite dépense soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02 65903 414;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

### **5.3.4 INSTALLATION DE PROJECTEUR POUR L'ÉCLAIRAGE DE LA FAÇADE DU BÂTIMENT DE LA MRC DE PAPINEAU – AUTORISATION**

#### **CA-2021-05-148**

ATTENDU que le système d'éclairage actuel installé au sol devant l'édifice Henri Bourassa doit être remplacé en raison de problèmes reliés aux intempéries météorologiques (neige, pluie et aménagement paysager);

ATTENDU que la MRC désire remplacer le système d'éclairage sur terre devant l'édifice de la MRC par un système d'éclairage sur la devanture de l'édifice ;

ATTENDU la proposition de l'entreprise Duhamel électrique au montant de 1 267.90 \$, excluant les taxes, pour le remplacement de ces deux lampes extérieures par une installation permanente sur l'édifice ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

ATTENDU la recommandation de la direction générale en ce qui a trait au remplacement de ces lampes extérieures ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'offre de l'entreprise Duhamel électrique pour les travaux de remplacement des lampes extérieures disposées sur l'édifice Henri Bourassa, au montant de 1 267.90 \$, excluant les taxes applicables ;

QUE :

Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 522;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.3.5 ACHAT DE FOURNITURES – EXAMENS DE QUALIFICATION OFFERTS  
DANS LE CADRE DU SERVICE DE FORMATION DES POMPIERS –  
AUTORISATION**

**CA-2021-05-149**

ATTENDU la résolution numéro 2019-06-133, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 juin 2019, concernant la conclusion de l'entente intermunicipale visant l'offre d'un service régional pour la formation des pompiers;

ATTENDU que l'examen final prévu en juin 2021 nécessite l'achat de fournitures afin de réaliser les examens de qualification de la section 4 ainsi que l'examen pratique de matières dangereuses opérations (MDO) dans le cadre de la formation Pompier I;

ATTENDU la recommandation positive formulée par la direction générale et le coordonnateur à la sécurité publique à l'égard de cette demande ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat de fournitures au montant maximum de 5 432 \$, excluant les taxes applicables, afin de fournir le matériel nécessaire dans le cadre des examens liés à la formation Pompier I prévus en juin 2021;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 23000 629 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**5.3.6 ACHAT DE DEUX BLOCS D'ALIMENTATION ET DE SUPPORT EN « L »  
SIMPLE – AUTORISATION**

**CA-2021-05-150**

ATTENDU que la MRC de Papineau dispose de commutateurs qui sont protégés par des cabinets, lesquels sont rattachés au réseau collectif de fibre optique de la MRC de Papineau et de ses partenaires ;

ATTENDU qu'afin de sécuriser les commutateurs en les insérant dans les cabinets, de prévenir les dommages et de les alimenter, il est nécessaire d'acquérir des supports en L simple pour les fixer et deux (2) blocs d'alimentation;

ATTENDU la résolution numéro CA-2021-02-054, adoptée lors de la séance régulière du Comité administratif tenue le 3 février 2021, autorisant l'achat de deux (2) commutateurs de distribution OMNISWITCH 6855 P10 ;

ATTENDU la soumission reçue le 27 avril 2021 de l'entreprise SSP Télécom Inc. pour l'achat de deux (2) blocs d'alimentation ainsi que de huit (8) supports en « L », représentant un montant de 1 475.72 \$, excluant les taxes applicables ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte la soumission de l'entreprise SSP Télécom Inc. relative à l'achat de deux (2) blocs d'alimentation ainsi que de huit (8) supports en « L », au montant de 1 475.72 \$, excluant les taxes applicables ;

QUE :

Ladite dépense soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02 65903 414;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.4 Évaluation foncière**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

**6. GESTION STRATÉGIQUE**

**6.1 Organisation de la MRC**

**6.1.1 POLITIQUE D'ACHATS DE LA MRC – DÉPÔT D'UN PROJET RÉVISÉ EN FONCTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE GOUVERNANCE DE LA MRC**

**CA-2021-05-151**

ATTENDU l'adoption de la Politique d'achats de la MRC lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 mai 2004 en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (résolution numéro 2004-05-104);

ATTENDU le règlement numéro 174-2020, adopté lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 septembre 2020, concernant la gestion contractuelle de la MRC de Papineau ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

- ATTENDU que ledit règlement se réfère à la Politique d'achats de la MRC, notamment en relation avec les contrats à octroyer d'une valeur de 25 000 \$ et moins, et que conséquemment, il y a lieu de réviser la Politique d'achats comme convenu lors de ladite séance du Conseil ;
- ATTENDU la résolution numéro CA-2020-12-367, adoptée lors de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 9 décembre 2020, recommandant au Conseil des maires la Politique d'achats révisée de la MRC ;
- ATTENDU les discussions tenues lors de la séance du Conseil des maires le 16 décembre 2020 concernant le projet de politique d'achats révisé;
- ATTENDU la résolution numéro CA-2021-04-123, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 7 avril 2021, recommandant au Conseil des maires le projet de politique d'achats de la MRC révisé en fonction des commentaires émis par ce dernier ;
- ATTENDU la recommandation émise par les membres du Comité de gouvernance lors de la rencontre tenue le 26 avril dernier concernant ledit projet de politique d'achats;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'adopter la Politique d'achats de la MRC de Papineau révisée et ajustée en fonction des commentaires émis lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 décembre 2020 ainsi que ceux du Comité de gouvernance de la MRC, conformément aux dispositions prévues au règlement 174-2020, concernant la gestion contractuelle, et au *Code municipal du Québec* ;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 19 mai prochain pour considération;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**6.1.2 PRIORITÉS 2021 DU COMITÉ ADMINISTRATIF – ANALYSE DES SURPLUS DE LA MRC – RAPPORT FINANCIER 2020**

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 12 mai 2021.

**6.1.3 PANDÉMIE COVID-19 – ÉTAT DE SITUATION ET PROPOSITION DE RÉPARTITION DU FONDS COVID-19 ALLOUÉ PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)**

**CA-2021-05-152**

ATTENDU l'annonce effectuée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), madame Andrée Laforest le 23 mars 2021 sur le Fonds COVID-19 accordé aux MRC à travers le Québec;





ATTENDU la proposition de répartition du Fonds COVID-19 alloué par le MAMH à la MRC de Papineau, laquelle est expliquée aux membres du Comité administratif lors de la séance tenue le 5 mai dernier;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires la répartition ci-jointe du Fonds COVID-19 alloué par le MAMH considérant que cette répartition pourra être ajustée selon les besoins conformément aux modalités établies dans le cadre de l'utilisation de la somme allouée;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 19 mai prochain pour considération;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**6.1.4 FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS), FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) ET PROGRAMME « AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES » (PAUPME) (AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE (AERAM) – DÉPÔT DU TABLEAU LIÉ AU TRIMESTRE 1**

Monsieur Marc Carrière, directeur du développement du territoire, dresse un résumé du document intitulé « Sommaire des comptes de prêts liés aux différents fonds », soit le Fonds local de solidarité (FLS), le Fonds local d'investissement (FLI) et les programmes « Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises » (PAUPME) et « Aide aux entreprises en régions en alerte maximale » (AERAM).

**6.2 Développement du milieu**

**6.2.1 FONDS DE DÉVELOPPEMENT JEUNESSE – APPEL DE PROJETS SE TERMINANT LE 1<sup>ER</sup> MAI 2021 – RECOMMANDATION DE LA TABLE JEUNESSE PAPINEAU**

**CA-2021-05-153**

ATTENDU qu'un montant de six mille sept cent cinquante dollars (6 750 \$) est disponible pour le premier appel de projets 2021 du Fonds de développement jeunesse de la MRC;

ATTENDU que sept (7) projets ont été déposés dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 1<sup>er</sup> mai 2021;

ATTENDU les recommandations émises par le comité d'analyse du fonds jeunesse lors de l'assemblée tenue le 3 mai 2021;

ATTENDU que les organismes et les personnes admissibles au Fonds de développement jeunesse sont les organismes et les coopératives à but non-lucratif, les jeunes parrainés par un organisme, les jeunes entrepreneurs et les institutions ou écoles d'enseignement;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay  
et résolu unanimement



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires le financement des projets retenus à l'occasion du premier appel de projets de l'année 2021 associé au Fonds de développement jeunesse conformément à l'annexe 1 de la présente résolution;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 19 mai 2021 pour considération;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**6.2.2 FONDS DE VISIBILITÉ EN PETITE NATION POUR LES FESTIVALS ET LES ÉVÉNEMENTS 2020-2021 – MARCHÉ DE NOËL DE MONTEBELLO ET SYMPOSIUM ART IN SITU ET EXPOSITIONS DU CENTRE D'ACTION CULTURELLE DE LA MRC DE PAPINEAU**

**CA-2021-05-154**

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent vingt-six mille dollars (126 000\$) a été prévue au budget 2021 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action 2018-2021 en lien avec l'étude sur la stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par le Conseil des maires le 19 décembre 2018, comme stipulé dans la résolution numéro 2018-12-235;

ATTENDU que le Fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et les événements 2020-2021 a été adopté par le Conseil des maires le 18 mars 2020, comme stipulé dans la résolution numéro 2020-03-042 ;

ATTENDU que par le biais de ce fonds, la MRC de Papineau souhaite accroître l'achalandage touristique sur le territoire lors des festivals et des événements en soutenant, notamment les activités promotionnelles ;

ATTENDU que le Marché de Noël de Montebello a soumis une demande pour l'événement qui se tiendra les deux premières fins de semaine de décembre, soit du 3 au 12 décembre 2021, les vendredis, samedis et dimanches ;

ATTENDU que le Centre d'action culturelle a également soumis une demande pour le Symposium art in situ qui se déroulera à Thurso du 14 au 22 août 2021 ainsi que pour les cinq expositions qui se tiendront au Centre à Montebello durant l'année 2021;

ATTENDU que les deux événements ont déposé des plans de visibilité en lien avec leur demande et que leur demande respective se chiffre à 2 500 \$ ;

ATTENDU que la visibilité offerte et les retombées de ces événements seront bénéfiques pour le territoire de la MRC de Papineau ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le versement de 2 500 \$, provenant du Fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et les événements 2020-2021, au Marché de Noël de Montebello en échange de la visibilité prévue au dit plan ;

QUE :

Le Comité administratif autorise le versement 2 500 \$, provenant du Fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et événements 2020-2021, au Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau pour le symposium art in situ et les cinq expositions en échange de la visibilité prévue au dit plan ;

QUE:

Les contributions autorisées soient financées à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02 62009 690 ;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

### **6.2.3 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) – FONDS RÉGION RURALITÉ (FRR) VOLET 1 – CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE DE PAPINEAU**

#### **CA-2021-05-155**

ATTENDU la résolution numéro 2019-12-236, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 décembre 2019, relative à l'adoption de la Politique familiale et des aînés de la MRC de Papineau;

ATTENDU qu'en adoptant une Politique familiale et des aînés, la MRC de Papineau souhaite améliorer la qualité de vie des enfants et des familles du territoire;

ATTENDU que l'implantation d'un Centre de pédiatrie sociale en communauté figure dans ladite politique comme un outil de développement prioritaire pour les enfants et les familles ;

ATTENDU qu'un comité de démarrage du projet a été mis en place en collaboration avec différents partenaires au début de l'année 2020 et que ce dernier a initié plusieurs démarches visant la mise en place dudit centre sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que la prochaine étape dans le cadre de la réalisation du projet est le dépôt du plan d'affaires auprès de la Fondation du Dr. Julien pour accréditation ;

ATTENDU que l'appel de projets du Fonds Région et Ruralité volet 1 (FRR1), lancé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) se déroule du 3 mai au 14 mai 2021 ;

ATTENDU que dans le cadre de ce Fonds, le comité de démarrage souhaite déposer une demande d'aide financière de 150 000 \$ pour l'implantation du Centre de pédiatrie sociale de Papineau ;

ATTENDU que le Centre de pédiatrie sociale de Papineau n'est pas actuellement légalement constitué, et qu'en conséquence, il ne peut déposer officiellement une demande d'aide financière auprès du MAMH;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le dépôt de la demande de subvention préparée par le comité de démarrage du projet visant la mise en place d'un centre de pédiatrie sociale sur le territoire de la MRC de Papineau dans le cadre du FRR1 ;

QUE :

Dans le cadre du dépôt de la demande de subvention auprès du MAMH, la MRC de Papineau accepte le rôle d'organisme fiduciaire considérant que ledit centre n'est pas légalement constitué actuellement ;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.2.4 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION  
(MAMH) – FONDS RÉGION RURALITÉ (FRR) – CENTRE DE PÉDIATRIE  
SOCIALE DE PAPINEAU – CONTRIBUTION DE LA MRC DE PAPINEAU**

**CA-2021-05-156**

ATTENDU la résolution numéro 2019-12-236, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 décembre 2019, relative à l'adoption de la Politique familiale et des aînés de la MRC de Papineau;

ATTENDU qu'en adoptant une Politique familiale et des aînés, la MRC de Papineau souhaite améliorer la qualité de vie des enfants et des familles du territoire;

ATTENDU que l'implantation d'un Centre de pédiatrie sociale en communauté figure dans ladite politique comme un outil de développement prioritaire pour les enfants et les familles ;

ATTENDU qu'un comité de démarrage du projet a été mis en place en collaboration avec différents partenaires au début de l'année 2020 et que ce dernier a initié plusieurs démarches visant la mise en place dudit centre sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que la prochaine étape dans le cadre de la réalisation du projet est le dépôt du plan d'affaires auprès de la Fondation du Dr. Julien pour accréditation ;

ATTENDU qu'un montant de 25 000 \$ a été réservé au budget 2020 de la MRC et qu'un montant de 25 000 \$ a également été prévu au budget 2021 dans le cadre du Fonds Région et Ruralité volet 2 pour la réalisation de la Politique familiale et des aînés de la MRC;

ATTENDU qu'une contribution de la MRC de 25 000 \$ par année pour les années 2022 et 2023 serait nécessaire pour assurer la mise en place du Centre de pédiatrie sociale sur le territoire de la MRC de Papineau ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier  
et résolu unanimement

QUE :



Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'accorder une aide financière d'un montant total de 50 000 \$ pour les années 2022 et 2023, soit 25 000 \$ annuellement, dans le cadre du FRR volet 2;

QUE :

La contribution de la MRC de Papineau autorisée dans le cadre de la réalisation de ce projet, représentant une somme totale de 100 000 \$, soit et est financée à même le budget d'exploitation de la MRC au poste budgétaire numéro 02-62007-992;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 19 mai pour considération.

Adoptée.

#### **6.2.5 CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU (CLP) – DEMANDE DE FINANCEMENT – PROGRAMME « FONDS D'URGENCE COVID-19 »**

**CA-2021-05-157**

ATTENDU que la Corporation des loisirs de Papineau (CLP) est financée en partie par des activités bénéfiques annuelles, laquelle offre un service d'accompagnement aux municipalités locales en matière de sport et de loisir ;

ATTENDU l'annulation des activités bénéfiques d'autofinancement en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie COVID 19 ;

ATTENDU que la CLP obtient approximativement un montant de 4 600 \$ par le biais de ses activités bénéfiques ;

ATTENDU la demande d'aide financière déposée par la CLP auprès de la MRC de Papineau dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 (FRR volet 2) en raison des pertes financières subies dues à la pandémie;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie, en raison des conséquences dues à la pandémie COVID 19, une aide financière exceptionnelle, maximale et non-récurrente, de 5 000 \$ à la CLP afin que l'organisme puisse poursuivre ses activités au cours des prochaines années ;

QUE :

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds d'urgence COVID-19 de la MRC de Papineau (FRR volet 2) au poste budgétaire numéro 02 62202 993 ;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

#### **6.2.6 PROGRAMME « FONDS D'URGENCE COVID-19 » – PROJET RELANCE PAPINEAU – PHASE II**

**CA-2021-05-158**



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

ATTENDU que la Chambre de commerce Vallée de la Petite-Nation (CCVPN), Services Québec, la SADC de Papineau-Collines ainsi que la MRC de Papineau ont collaboré et mis en commun leurs forces vives dans le cadre de la réalisation du projet de relance économique régionale stratégique intitulé « Relance Papineau »;

ATTENDU que Relance Papineau avait comme objectif de favoriser l'accompagnement des entreprises en les renseignant sur les programmes d'aide disponibles et de positionner stratégiquement la MRC de Papineau;

ATTENDU que la première phase de Relance Papineau est maintenant terminée et que les subventions allouées sont épuisées;

ATTENDU qu'il y a toujours de nombreux enjeux économiques, financiers ainsi que de santé publique et psychologique pour les entrepreneurs en raison de la pandémie et de la poursuite des mesures sanitaires;

ATTENDU la proposition de la CCVPN de poursuivre le travail de collaboration instauré entre les intervenants du territoire, et ainsi, de mettre en branle le projet « Relance Papineau – Phase II »;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif confirment la participation financière de la MRC, représentant un montant de 10 000 \$, dans le cadre de la réalisation du projet économique « Relance Papineau – Phase II »;

QUE :

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds d'urgence COVID-19 de la MRC de Papineau (FRR volet 2) au poste budgétaire numéro 02 62202 993 ;

ET QUE :

Le Préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

### **6.3 Développement économique**

#### **6.3.1 PROJET « PAPINEAU NUMÉRIQUE » PHASE 1 – ÉTAT DE SITUATION ET SUIVIS**

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, dresse un état de situation du projet « Papineau Numérique » aux membres du Comité administratif, notamment en ce qui a trait à la phase 2 dudit projet. En raison de l'Opération haute vitesse Canada-Québec lancé le 22 mars 2021, la MRC de Papineau prévoit réaliser une étude de faisabilité sur le projet « Papineau Numérique » phase 1 afin d'alimenter la prise de décision qui devra être effectuée concernant ledit projet. Elle souligne le projet d'échéancier établi en vue d'une présentation auprès des membres du Conseil des maires prochainement.

##### **6.3.1.1 PROCESSUS ACCÉLÉRÉ DE DEMANDE DE PERMIS – OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME BC2**

Le sujet est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif.

**6.3.1.2 DÉVELOPPEMENT DU SERVICE INTERNET HAUTE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE PAPINEAU – ANNONCE DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL LE 22 MARS 2021 – ANALYSE DE FAISABILITÉ - OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME RCGT**

**CA-2021-05-159**

ATTENDU la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante;

ATTENDU que la demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » déposée pour le projet « Papineau Numérique » a été acceptée et les protocoles d'entente ont été signés;

ATTENDU la résolution numéro 2019-09-174, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 septembre 2019, autorisant le règlement d'emprunt numéro 167-2019 concernant la gestion du projet « Papineau Numérique »;

ATTENDU la résolution numéro 2019-12-244, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 décembre 2019, octroyant le contrat de services professionnels visant la gestion du projet « Papineau Numérique » (bureau de projet) dans le cadre du développement du réseau de fibre optique de la MRC de Papineau à la firme BC2 tactique, le tout en conformité avec la Politique de gestion contractuelle de la MRC et le document d'appel d'offres numéro AP-2019-08-004;

ATTENDU la résolution numéro 2021-01-016, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 27 janvier 2021, autorisant, notamment la MRC à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Fonds pour la large bande universelle » pour la réalisation du projet « Papineau Numérique » phase 2;

ATTENDU l'annonce effectuée par le gouvernement provincial le 22 mars 2021 concernant l'Opération haute vitesse Canada-Québec, et plus spécifiquement, le déploiement du service internet haute vitesse à travers le Québec d'ici septembre 2022 ;

ATTENDU que cette annonce engendre un impact sur la réalisation du projet « Papineau Numérique » (phases 1 et 2), et qu'à cet égard, il y a lieu d'évaluer cet impact afin de bien guider le Conseil des maires dans la prise de décision concernant ce projet ;

ATTENDU l'offre de services présentée le 27 avril 2021 par la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) quant à la réalisation d'une analyse de faisabilité à l'égard du projet « Papineau Numérique » phase 1, laquelle représente un montant de 12 600 \$, excluant les taxes ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la réalisation d'une étude de faisabilité du projet « Papineau Numérique » phase 1 afin de bien guider le Conseil des maires quant à la prise de décision concernant le déploiement de ce dernier considérant l'Opération haute vitesse Canada-Québec et son impact sur ledit projet;

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Le Comité administratif accepte l'offre de services transmise le 27 avril 2021 par la firme RCGT pour réaliser ladite étude de faisabilité et autorise une dépense de 12 600 \$, excluant les taxes ;

QUE :

Cette dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC, et plus particulièrement, par l'entremise du Fonds COVID-19 accordé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.3.2 ACHAT D'UNE CAMPAGNE NUMÉRIQUE POUR LA PROMOTION ESTIVALE – AUTORISATION**

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif tenue le 12 mai prochain.

**6.3.3 DROIT DE PASSAGE – ROUTE VERTE – RENOUVELLEMENT DES ENTENTES CONCLUES – AUTORISATION**

**CA-2021-05-160**

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau;

ATTENDU que la réalisation de la Route Verte a nécessité des investissements importants de la part de plusieurs partenaires du milieu, dont le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), les municipalités de la route 148 et le Parc national de Plaisance;

ATTENDU que le MTMDET a annoncé, en décembre 2016, la création du nouveau Programme d'aide financière, à l'entretien de la Route Verte pour les années 2016-2017 à 2018-2019;

ATTENDU qu'à l'heure actuelle, aucun engagement à long terme n'a été négocié avec les propriétaires pour assurer la pérennité du réseau cyclable (droits de passage), ce qui a également pour effet de rendre inadmissibles les dépenses d'entretien encourues face au programme d'aide financière du MTMDET;

ATTENDU la résolution numéro 2014-11-176, adoptée lors de la Séance du Conseil des maires tenue le 26 novembre 2014, confirmant notamment le transfert des responsabilités en matière de développement économique local entre le CLD Papineau et la MRC de Papineau au plus tard le 31 mars 2015 conformément aux résolutions numéro 2014-11-173 et 2014-11-174;

ATTENDU la résolution numéro 2018-12-237, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 décembre 2018, demandant à Vélo-Québec d'effectuer un diagnostic de la Route verte entre Buckingham et Fassett incluant le tracé actuel et un possible tracé sur la route 148;

ATTENDU qu'à ce jour, le mandat confié à Vélo-Québec concernant la réalisation d'un diagnostic de la Route verte entre Buckingham et Fassett a été



réalisé en partie et doit être bonifié pour permettre au Conseil de prendre une orientation à cet égard ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif mandate la direction générale et l'agente de développement touristique pour renouveler les droits de passage du réseau cyclable de la Route Verte situé sur le territoire de la MRC de Papineau pour une durée d'un an afin de permettre son ouverture pour la saison 2021;

QUE:

La direction générale et l'agente de développement touristique soient également mandatées pour poursuivre l'analyse des alternatives possibles en lien avec la pérennité de la Route Verte sur le territoire et le diagnostic réalisé par Vélo-Québec;

QUE:

Les modalités négociées dans les ententes conclues avec les propriétaires lors de la réalisation de la Route Verte par le CLD Papineau puissent être reconduites;

QUE:

Les sommes requises pour honorer les engagements de la MRC dans le cadre de ces ententes soient autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC, au poste budgétaire 02 62009 420;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et son autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et est mandatés pour en assurer le suivi.

Adoptée.

#### **6.3.4 ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES POUR LA REFONTE DES SITES WEB DE LA MRC DE PAPINEAU ET DE SON SITE TOURISTIQUE – OFFRE DE L'AGENCE SERVICE-STATION COMMUNICATION**

**CA-2021-05-161**

ATTENDU qu'un site Web est un outil de premier plan pour promouvoir et transmettre de l'information sur les services offerts par la MRC auprès de l'ensemble de ses citoyens(nes), des partenaires ainsi qu'aux entreprises du territoire;

ATTENDU que le site Web de la MRC est le véhicule de communication de prédilection pour la mise en œuvre de différents plans d'actions notamment, la Stratégie identitaire touristique, le Plan de développement de la zone agricole (PDZA), la Politique culturelle de la MRC et la Politique familiale et des aînés;

ATTENDU la volonté du Conseil des maires de procéder à une refonte complète et une mise à jour de son site Web exprimée dans le cadre de la planification des projets de la MRC pour l'année 2020;

ATTENDU que la firme Service Station Communication réalise actuellement son mandat initial d'accompagnement pour la refonte du site Web de la MRC de Papineau (résolution numéro CA-2020-03-095);

ATTENDU la décision du Comité administratif de procéder également à la refonte du site Web touristique de la MRC de



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

Papineau « [petitenationoutaouais.com](http://petitenationoutaouais.com) » (résolution numéro CA-2020-05-148);

ATTENDU que l'offre de services de *Service Station Communication* prévoit la possibilité d'acheter une banque d'heures additionnelles, au besoin, pour compléter les différents mandats qui lui sont conférés;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le Service de développement du territoire de la MRC de Papineau à réserver une banque de cinquante (50) heures supplémentaires, comme prévu dans l'offre de services initiale du 17 février 2020, auprès de *Service Station Communication* pour compléter les mandats de refonte du site Web de la MRC de Papineau de même que le site Web touristique « [petitenationoutaouais.com](http://petitenationoutaouais.com) »;

QUE :

Le Comité administratif autorise ladite dépense pour un montant maximal de 5 000 \$, excluant les taxes applicables, laquelle sera financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 62200 993;

ET QUE :

La secrétaire trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

### **6.3.5 BUDGET TOURISME – DÉPÔT DU RAPPORT AU 30 AVRIL 2021**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du rapport relatif au budget touristique au 30 avril 2021.

### **6.3.6 ACHAT D'UNE PUBLICITÉ SOULIGNANT LE 25<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DU CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI ET LE 35<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE D'ACTION EMPLOI PAPINEAU DANS LE JOURNAL LES 2 VALLÉES – RATIFICATION**

**CA-2021-05-162**

ATTENDU que le journal Les Deux Vallées publiera des pages spéciales soulignant le 25<sup>e</sup> anniversaire du Carrefour jeunesse-emploi et le 35<sup>e</sup> anniversaire d'Action Emploi Papineau ;

ATTENDU que ces deux organismes sont des partenaires importants de la MRC de Papineau depuis plusieurs années;

ATTENDU que la présence de ces deux organismes contribue au développement économique du territoire, et plus spécifiquement, quant au développement de projets liés à la jeunesse ;

ATTENDU que ces pages seront distribuées à 26 756 adresses de la MRC de Papineau, de Buckingham, de Masson-Angers et de L'Ange-Gardien ;

ATTENDU que la direction générale a autorisé la réservation d'un espace publicitaire dans ledit journal, lequel a été publié le 28 avril 2021;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :



Le Comité administratif ratifie l'achat d'un bandeau dans les pages spéciales du journal Les Deux Vallées soulignant le 25<sup>e</sup> anniversaire du Carrefour jeunesse-emploi et le 35<sup>e</sup> anniversaire d'Action Emploi Papineau, au coût de 595 \$ excluant les taxes applicables;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62200-993 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

### **6.3.7 LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LA TRADUCTION DU SITE WEB TOURISTIQUE – AUTORISATION**

#### **CA-2021-05-163**

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent vingt-six mille dollars (126 000\$) a été prévue au budget 2021 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement;

ATTENDU que la stratégie identitaire touristique et stratégie promotionnelle de la MRC de Papineau a été adoptée, tel que le stipule la résolution 2018-12-235, lors du Conseil des maires du 19 décembre 2018;

ATTENDU que le plan d'action touristique 2019-2021 de la MRC de Papineau a été adopté, tel que le stipule la résolution 2018-12-236, lors du Conseil des maires du 19 décembre 2018;

ATTENDU que le site web touristique « [petitenationoutaouais.com](http://petitenationoutaouais.com) » est la porte d'entrée du touriste désirant venir en Petite Nation;

ATTENDU que ce site web se refait une beauté actuellement afin d'être plus dynamique et efficace conformément à la résolution numéro CA-2020-05-148 ;

ATTENDU que le site est actuellement seulement en français et que la traduction du site en anglais est nécessaire pour attirer de nouveaux touristes, laquelle est estimée à 12 000 \$;

ATTENDU que la traduction du site est l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique 2019-2021 du territoire;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le lancement d'une demande de prix dans le but d'octroyer un contrat pour la traduction du site web touristique « [petitenationoutaouais.com](http://petitenationoutaouais.com) » (français/anglais);

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour d'une séance du Comité administratif ultérieure pour considération ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**6.3.8 AIDE FINANCIÈRE À LA PLATEFORME AGRICOLE DE L'ANGE-GARDIEN - CENTRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE AGRICOLE DE L'OUTAOUAIS (CREDETAO)**

**CA-2021-05-164**

ATTENDU la demande d'aide financière adressée à la MRC par le Centre de Recherche et de Développement des Technologies Agricoles de l'Outaouais (CREDETAO) afin de supporter la réalisation du projet de la Plate-Forme Agricole de L'Ange-Gardien;

ATTENDU que le secteur de l'agroalimentaire a été ciblé comme un axe prioritaire de l'économie régionale dans le plan de développement et de diversification économique de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2017-03-032, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 mars 2017, approuvant le Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

ATTENDU que le plan d'action du PDZA a comme objectifs aux points 3.2, 3.3 et 3.5 : « Améliorer l'offre agrotouristique », « Développer la transformation agroalimentaire et la commercialisation de produits régionaux » et « Mettre en valeur les productions de niche et la diversité des productions »;

ATTENDU que la Plate-Forme Agricole de L'Ange-Gardien (PFAAG) est en opération depuis 2010;

ATTENDU que la PFAAG a permis, depuis sa création, à seize (16) entreprises de la relève agricole de s'établir dans la région de l'Outaouais, dont quatre (4) sur le territoire de la MRC de Papineau, représentant plus de 800 000 \$ en investissement dans la MRC;

ATTENDU que conformément au protocole d'entente 2020, le CREDETAO a remis avec sa demande de 2021 un rapport d'activité pour la période de 2020 de la PFAAG;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le versement d'une aide financière pour l'année 2021, représentant un montant 5 000 \$, au Centre de Recherche en Développement des Technologies Agricoles de l'Outaouais (CREDETAO) dans le cadre de la réalisation du projet de la Plate-Forme Agricole de L'Ange-Gardien, et ce, conditionnellement à la réception du rapport d'activités de l'année 2020 de l'organisme et à l'implication des partenaires concernés;

QUE :

La MRC exige que le CREDETAO fournisse, à la fin de l'année, un rapport d'activités simplifié démontrant que les sommes consenties auront servi à financer des activités qui auront des retombées sur le territoire;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2021 au poste budgétaire numéro 02 62008 650, conformément au plan d'investissement accepté en novembre dernier;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**6.3.9 RAPPORT TRIMESTRIEL D'ACTIVITÉS DE LA MESURE « SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA) »**

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 12 mai 2021.

**6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement**

**6.4.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ RÉGIONALE PORTANT SUR UNE SOLUTION AU TRAITEMENT DES DÉCHETS ULTIMES EN OUTAOUAIS**

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 12 mai 2021.

**6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)**

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

**6.6 Transport**

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

**7. CORRESPONDANCE**

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

**8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI**

**8.1 DEMANDE D'AJUSTEMENT DE LA CONTRIBUTION À LA GESTION DE PROGRAMME (CGP) DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) – MRC D'ANTOINE-LABELLE**

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 19 mai prochain.

**8.2 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – RÉVISION DU PROJET DE LOI NO 88 « LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE LA FAUNE ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES » - MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 19 mai prochain.



Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif

**9. CALENDRIER DES RENCONTRES**

**9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE MAI À DÉCEMBRE 2021**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois de mai à décembre 2021.

**9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 19 MAI 2021**

Aucune activité n'aura lieu le 19 mai 2021 avant la séance du Conseil des maires.

**10. SUJETS DIVERS**

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES**

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

**12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**CA-2021-05-165**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay  
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est ajournée jusqu'au 12 mai 2021 à 9h30.

Adoptée.

---

Benoit Lauzon  
Préfet

---

Roxanne Lauzon  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

---

Benoit Lauzon, Préfet